



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE INSCRIPTION (1)

Entre les soussignés :

AEI, Agence d'Édition médicale, Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 829 846 dont le siège social est sis 52 rue de la Fédération - 75015 PARIS, représentée par son gérant, Monsieur Charles Dufrêne

Et :
Le congressiste s'inscrivant en complétant le bulletin le site en ligne <http://congres.sfls.fr/>

En confirmant son inscription, le congressiste certifie accepter sans réserve les présentes Conditions générales de vente et d'inscription.

L'inscription en ligne et le règlement du 26^e Congrès de la Société Française de Lutte contre le Sida (SFLS) valent contrat entre les soussignés.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 - Acceptation des conditions générales

- Le congressiste déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter sans réserve avant de passer commande. Il renonce à opposer toute autre Condition Générale de Vente.
- Toute commande vaut acceptation définitive des présentes conditions générales de vente.

1.2 – Objet

- Organisation par AEI, du Congrès du 26^e Congrès de la Société Française de Lutte contre le Sida , en présentiel au bénéfice du congressiste.
- Les présentes conditions générales de vente et d'inscription déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société AEI lors du 26^e Congrès de la Société Française de Lutte contre le Sida organisé du mercredi 26 novembre 2025 à 14 heures au vendredi 28 novembre 2025 à 13 heures, au Corum de Montpellier.
- Congrès réservé aux professionnels de santé, internes, étudiants, membres d'associations et de l'industrie pharmaceutique.
- Le lieu et les horaires peuvent faire l'objet d'aménagement si les circonstances l'y obligent.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE INSCRIPTION (2)

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

- L'inscription est nominative et conditionnera l'accès présentiel au congrès ainsi qu'aux contenus (posters, replay) qui seront mis à disposition sur la plateforme à la fin du congrès.
L'inscription se fait via le bulletin d'inscription sur le site en ligne <http://congres.sfls.fr/> et n'est ouverte qu'aux professionnels de santé, internes, étudiants, membres d'associations et de l'industrie pharmaceutique.
- La validation définitive de l'inscription se fait par email de confirmation de la part d'AEI envoyé au participant à réception du règlement.
- Le règlement s'effectue par :
 - Carte bancaire (Visa, Mastercard ou Maestro) sur le site en ligne <http://congres.sfls.fr/>
 - Virement bancaire A l'ordre de : SFLS / AEI, Agence d'Édition médicale
RIB : 10278 02206 00035460509 74
IBAN : FR76 1027 8022 0600 0354 6050 974
BIC : CMCIFR2A
- Aucune inscription se fera sur place le jour du congrès.
- Ouverture des inscriptions : lundi 2 juin 2025
- Date limite d'inscription : vendredi 14 novembre 2025

ARTICLE 3 – TARIFS

Les tarifs d'inscription sont les suivants :

- Avec Formation Médicale :
 - Congrès SFLS : 550 € TTC jusqu'au 26 octobre 2025 puis 660 € TTC
- Individuelle :
 - Congrès SFLS : 300 € TTC jusqu'au 26 octobre 2025 puis 450 € TTC
 - Etudiant congrès SFLS : 80 € TTC jusqu'au 26 octobre 2025 puis 150 € TTC
- Tarif groupe : sur demande par mail : pilar@aei.fr

Ces tarifs incluent :

- L'accès aux sessions scientifiques et à l'exposition.
- Un service de restauration complet (pauses café et déjeuner).
- AEI s'engage à fournir, sur demande, une attestation de participation et / ou une facture.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE INSCRIPTION (3)

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ANNULATION

- En cas d'annulation de l'inscription par le congressiste, la Société AEI se réserve le droit de facturer au congressiste des frais d'annulation calculés comme suit :
 - Si l'annulation intervient avant le 25 octobre 2025 soit plus de 30 jours ouvrables avant le début de l'évènement, les frais d'inscription sont remboursés à 100 %.
 - Si l'annulation intervient après le 25 octobre 2025 soit moins de 30 jours ouvrables avant le début de l'évènement, **aucun remboursement** ne sera effectué.
- Les annulations doivent être justifiées et adressées à AEI (yannick@aei.fr) par email.
- Si des mesures sanitaires restrictives contraignaient AEI à annuler la prestation, un montant forfaitaire de 150 € serait retenu ou, la totalité de l'inscription serait reportée à première demande pour le prochain congrès.

ARTICLE 5 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT 2016/679 DU 27 AVRIL 2016 RELATIF À LA PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES À L'ÉGARD DU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET À LA LIBRE CIRCULATION DE CES DONNÉES

- Les informations communiquées pour l'inscription pourront être utilisées pour transmettre aux inscrits des informations relatives au congrès et à la mise en ligne des contenus (posters, replay) sur la plateforme à la fin du congrès : congres.sfls.fr.
- Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.
- Vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès du contact suivant : AEI, 52 rue de la Fédération, 75015 Paris (pilar@aei.fr)

ARTICLE 6 – DROITS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Les contenus mis à disposition du participant, durant la durée de son inscription restent la pleine propriété de la SFLS.
- La SFLS concède à l'utilisateur une licence d'utilisation strictement personnelle, non exclusive et incessible pour une durée limitée à celle du congrès telle qu'indiquée dans la confirmation d'inscription.
- Toute reproduction est formellement interdite sous peine de poursuite.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE INSCRIPTION (4)

ARTICLE 7 – DOMMAGES ÉVENTUELS / FORCE MAJEURE

- L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de dommages directs ou indirects survenant lors de ses prestations.
- Il ne pourra être tenu pour responsable pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français y compris les grèves de transport, l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou des réseaux de communication électroniques et plus généralement pour toute cause extérieure indépendante de sa volonté ou pour le fait d'un tiers.

ARTICLE 8 – ACCRÉDITATION

- AEI est une société de communication et d'édition médicale spécialisée dans la formation et l'information à destination des professionnels de la santé.
- Déclaration d'activité immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 829 846.

ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

- Les présentes conditions sont soumises au droit français.
- En cas de contestation portant sur l'application ou l'interprétation de ces conditions, les parties conviennent de rechercher une solution amiable.
- Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le tribunal judiciaire de Paris.